

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 25.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Ornella PFEIFFER  
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

#### Était absent excusé :

Monsieur Armand RUPP

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance


Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 4 juillet 2024

Publié sur le site internet de la commune le 5 juillet 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



#### **4. Fixation des tarifs pour des actions proposées par le service jeunesse**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 21

Conseillers  
absents : 6  
dont 5 avec procuration

Dans le cadre des actions d'autofinancement réalisées par les jeunes du service jeunesse, le service jeunesse peut être amené à vendre divers produits lors de buvettes de manifestations communales. Les recettes obtenues par ces actions sont gérées par la régie de recettes.

Mme le Maire propose une actualisation des tarifs initiaux fixés par délibération en 2013.

Les jeunes mineurs ne procéderont pas aux ventes de boissons alcoolisées.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les tarifs proposés ci-dessous et de les appliquer à compter du 8 juillet 2024 :

- 2 € pour les boissons sans alcool
- 2,50 € pour les boissons avec alcool,
- 2,50 € pour les friandises (type Pop-corn)
- 1 € pour les glaces à l'eau
- 2 € pour les crèmes glacées
- 2 € pour la part de gâteau
- 1 € pour la vente de café / thé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**  
**Par 26 Voix pour**

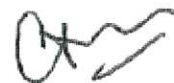
Mundolsheim, le 4 juillet 2024



Le Maire,

Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI